



Institut de Formation
d'Aide-Soignant

Direction

Geneviève ARLOT

Cadre responsable pédagogique

Magalie VAN-ACKER

magalie.vanacker@ch-angouleme.fr

Secrétariat

Karine TERRADE

Tél. : 05.45.24.25.34 / 05.45.24.40.08

ifas.cha@ch-angouleme.fr

Formateurs

Nathalie BLANDEAU

Sandrine DAUCHY

Agnès DESQUEYROUX

Manuela QUEIROGA

Valérie RICHER

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Rentrée en JANVIER 2021

Notice

Veillez lire attentivement cette notice **avant** de constituer le dossier d'inscription

Texte de référence : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admissions aux formations conduisant au DEAS

Considérant le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, **et pour l'année 2020 uniquement**, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé.

La sélection est effectuée par le seul examen du dossier (sous réserve de modifications des tutelles)

Conditions d'inscription

Sélection ouverte à :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- la formation initiale, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020;
- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020;
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent :

- être âgé de **17 ans** au moins à la date d'entrée en formation (*aucune dispense d'âge ne sera accordée, il n'y a pas d'âge limite.*)
- avoir déposé un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives dans un institut de formation d'aide-soignant

Conditions particulières :

Par dérogation aux conditions d'admission (*art. 5 de l'arrêté du 7 avril 2020*), **les agents des services hospitaliers qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions** sont sélectionnés selon les modalités prévues par leur statut.

Disposition transitoire pour l'année 2020 uniquement

Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu à l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 est supprimé.

La sélection est effectuée par le seul examen du dossier (sous réserve de modifications des tutelles)

Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant en activité professionnelle.

Constitution du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

Dossier administratif

- ▷ Fiche d'inscription remplie, datée et signée par le candidat
- ▷ Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
 - Carte d'identité (ou récépissé de dépôt si carte en renouvellement)
 - **OU** Titre de séjour pour les ressortissants Hors Union Européenne
 - **OU** Passeport

Dossier de sélection

- ▷ La lettre de motivation manuscrite
- ▷ Le Curriculum vitae actualisé
- ▷ Un document manuscrit (dit projet motivé) relatant, au choix du candidat :
 - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, interrogeant les attendus de la formation
 - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation

(document maximum 2 pages)

La pondération tient compte des attendus et des critères suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Sensibilisation sur les sujets des domaines sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe

Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

- ▷ La copie des originaux des diplômes ou titres (traduits en français) accompagné des copies des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires

Selon la situation du candidat : les attestations de travail, accompagnées des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

- ▷ Attestation de suivi de préparation au concours Aide-Soignant
- ▷ Pour les ressortissants hors Union Européenne : attestation de niveau de langue française requis C1

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant.



RAPPEL : Tout dossier incomplet à la date de cloture des inscriptions ne sera pas retenu.

Les résultats

A l'issue de l'épreuve d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury d'admission présidé par le directeur de l'institut de formation établit une liste de classement en fonction du nombre de places offertes lors de la sélection.

Chaque liste comprend :

- ▷ une liste des admis
- ▷ une liste des candidats sur liste d'attente

Les résultats des épreuves de sélection sont **affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet** du Centre Hospitalier d'Angoulême (www.ch-angouleme.fr – rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation » « IFAS »).

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone



Rétroplanning de la sélection

1. Inscription à la sélection

Le dossier d'inscription complet et dématérialisé est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

ifas.cha@ch-angouleme.fr

au plus tard vendredi 23 octobre 2020 à 23h59

Tous les documents doivent être envoyés par mail au format pdf

Tout dossier incomplet envoyé entre la date d'ouverture de l'inscription et sa clôture ne sera pas retenu.

2. Affichage des résultats

Le 13 novembre 2020 à 14h00 et sur site internet : www.ch-angouleme.fr rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation IFAS »

Le candidat, dispose d'un délai de **7 jours ouvrés** pour valider son inscription au sein de l'institut de formation, **soit mardi 24 novembre 2020**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire

Places offertes pour le concours

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée.

Pour la rentrée de Janvier 2021 nous ouvrons **60 places** (soit **47 places par la voie sélective** compte tenu de 5 places de reports et 8 places de promotion professionnelle)





Fiche d'inscription

Remplir les rubriques ci-dessous en majuscules à retourner avant le 23 octobre 2020 avec tous les justificatifs demandés (cf. notice)

Nom de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées) :

Nom d'usage :

Prénom : Autres prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe : F pour féminin – M pour masculin

Téléphone Fixe : Portable :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Mail (écrire distinctement) :

FORMATION/PARCOURS (cocher la ou les cases correspondantes)

Dernière classe suivie : Année :

Diplôme(s) obtenus :

- Année :

- Année :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification du dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, par courrier.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche.

Date :

Signature du candidat :

NE PAS REMPLIR : Cadre réservé à l'administration de l'IFAS

- Fiche d'inscription remplie, datée et signée par le candidat
- Copie recto/verso pièce d'identité en cours de validité
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Analyse de situation du candidat
- Photocopie du diplôme ou relevé de note (ou certificat de scolarité pour les bacheliers)
- Photocopie des attestations de travail

